

Concerne l'assassinat de M. Emile Dupont, le 10 mai 1940
à Esch-sur-Alzette.

"Emile Dupont a été tué par des soldats français le 10 mai entre 22.00 et 23.00 heures. Il a sans doute été la victime de la psychose qui sévissait parmi les troupes françaises qui prenaient les civils pour des membres de la "5ème colonne". On ne connaîtra jamais les raisons ayant poussé les Français à abattre Dupont."

(Extrait d'un rapport de gendarmerie,
rédigé par le Lieutenant Marcel Reiter
le 8 avril 1971.)

"Après la fusillade éclatée au quartier de la frontière, des soldats français perquisitionnent rue d'Audun et découvrent le corps inanimé d'Emile Dupont, connu pour ses sympathies pro-françaises. Les Français arrêtent, pour meurtre présumé, ses cohabitants italiens Castania, Copparoni et Paoletti et les embarquent manu militari vers la France, où ils feront la connaissance d'un chapelet de cachots. Après la signature de l'armistice, notre trio revient au pays et dépose plainte contre les soldats français en leur imputant le crime ~~irréfutable~~ de la rue d'Audun. Cette déposition, faite sans preuves irréfutables et sans témoins oculaires sous l'occupation nazie par des partenaires transalpins de l'Axe, ne peut mériter le moindre crédit."

(Jacques Dollar, "Les Luxembourgeois et la France de Poincaré à Pompidou", livre publié en janvier 1974 : p. 107.)